

Parents, par tous les temps !

Accompagnement parental

Conditions Générales de Vente

Table des matières

1) Informations de l'entreprise.....	1
2) Caractéristiques et tarifs des prestations	1
3) Modalités de règlement	2
4) Exécution de la prestation de services	3
5) Impossibilité d'honorer un rendez-vous – Clientèle particulière	3
6) Discrétion professionnelle.....	3
7) Données personnelles.....	3
8) Droit de rétractation	4
9) Responsabilité civile professionnelle	4
10) Médiation à la consommation.....	5

1) Informations de l'entreprise

« Parents par tous les temps »

- Entreprise individuelle
- SIREN : 929234334
- dirigée par Floriane Cappelletti
- domiciliée au 5 rue des grandes pièces, 25620 l'Hôpital du Grosbois.

2) Caractéristiques et tarifs des prestations

- a. Consultations individuelles (à distance ou en présentiel)
 - Première consultation, 1h30 : 55 €
 - Consultations de suivi, 1h : 45 €

b. Consultation spéciale « Mes premiers mois avec bébé »

A distance ou en présentiel (au cabinet de la professionnelle ou au domicile de la clientèle) : 50 €. Si la consultation a lieu au domicile de la clientèle, les frais de déplacements sont à régler en supplément. Ils seront définis selon les indemnités kilométriques en vigueur sur le site gouvernemental [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

c. Ateliers

Atelier de 1h30 à 2h (à distance ou en présentiel) : 15 € par personne.

d. Séances « Bulle d'air »

Créneau de 2 heures avec arrivée et départ des participant·es libre : 6 € / séance, 50 € la carte de 10 séances valable 2 ans à compter de la date d'achat.

e. Bons cadeaux : les tarifs des bons cadeaux sont les mêmes que ceux de la prestation / des prestations choisies. Un bon cadeau digital sera remis à la clientèle, sans supplément de prix.

f. Formations de professionnel·les

- Atelier pro (2 heures) : 250 €
- Demi-journée (3,5 heures) : 450 €
- Journée (7 heures) : 800 €

Les frais de déplacements sont à régler en supplément (barème kilométrique ou remboursement des billets de transport en commun).

g. Autres prestations

Pour toute autre prestation de services ponctuelle (soirée d'échanges, conférences, etc.) le tarif sera indiqué sur les supports d'informations papier ou électroniques utilisés.

3) Modalités de règlement

La clientèle particulière bénéficiant de ces prestations de service pourra régler par virement bancaire instantané (type Paylib), par chèque, carte bancaire ou espèces. Le règlement s'effectue à chaque prestation.

La clientèle professionnelle bénéficiant des prestations de formation et / ou ateliers pourra régler sur facture par virement bancaire. Le paiement s'effectue dans les 30 jours après la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard pourront être exigées dans la limite de 10 % du prix de vente de la prestation. Si les sommes dues sont versées après la date indiquée sur la facture, le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement est fixé à 150 €.

Parents, par tous
les temps !

Accompagnement parental

4) Exécution de la prestation de services

La date de la prestation de service en consultations individuelles ou formation de professionnelles sera fixées d'un commun accord entre la clientèle et la prestataire. En ce qui concerne les ateliers, séances « Bulle d'air » ou autres prestations complémentaires (soirées décharges, conférences...), la date de la prestation de service sera fixée par la prestataire.

La responsabilité de la prestataire ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

5) Impossibilité d'honorer un rendez-vous – Clientèle particulière

En cas d'impossibilité de la part de la clientèle d'honorer un rendez-vous de consultation individuelle, il est demandé à la clientèle de prévenir par téléphone (appel ou SMS) avant 18h le jour ouvré précédent.

6) Discrétion professionnelle

Les informations ou documents personnels (c'est-à-dire ayant trait à la vie privée des parents ou de leurs enfants) recueillis par la prestataire dans le cadre d'une prestation de service de l'entreprise « Parents par tous les temps » ne seront pas divulgués.

7) Données personnelles

Les données personnelles communiquées à l'entreprise « Parents par tous les temps » dans le cadre de la prestation de service seront traitées par la dirigeante de l'entreprise, Floriane Cappelletti.

Les données personnelles communiquées par la clientèle particulière ou professionnelle pour toute demande d'information, de devis ou de rendez-vous (à titre d'exemple : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) seront utilisées aux fins exclusives d'échanges au sujet de la prestation concernée.

Les données seront conservées jusqu'à deux (2) semaines au plus tard après la fin de la prestation de service, pour l'envoi de documents et informations complémentaires.

Parents, par tous
les temps !

Accompagnement parental

Les données personnelles communiquées lors de l'abonnement gratuit à la lettre d'information « Parents par tous les temps » seront utilisées exclusivement pour l'envoi de ladite lettre d'information. Ces données seront conservées tant que l'abonnement à la lettre d'information aura cours.

Pour toute demande d'accès, de retrait de consentement, de rectification ou suppression de données personnelles, la clientèle peut contacter la prestataire et dirigeante de l'entreprise, Floriane Cappelletti, via le formulaire de contact du site Internet www.parents-par-tous-les-temps.fr ou à l'adresse e-mail : floriane.cappelletti@gmail.com

8) Droit de rétractation

Pour la clientèle professionnelle (ateliers et formations), le délai de rétractation est fixé à 14 jours ouvrés depuis la date de signature de la convention / conclusion du contrat de prestation.

La clientèle peut exercer son droit de rétractation en contactant « Parents, par tous les temps ! » via les moyens suivants, indiqués sur le site Internet www.parents-par-tous-les-temps.fr, à la rubrique « Contact » :

- Email
- Téléphone
- Formulaire de contact du site Internet.

L'entreprise prestataire de services bénéficie alors d'un délai de 14 jours pour procéder au remboursement de la totalité des sommes versées, à compter de la date de réception de l'information.

Toutefois, les prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation ne sont pas soumises à l'obligation de remboursement.

Pour la clientèle particulière, le règlement est à effectuer au moment de la prestation. Le service sera par conséquent déjà entièrement exécuté avec l'accord du consommateur avant la fin du délai de rétractation

9) Responsabilité civile professionnelle

L'entreprise individuelle « Parents par tous les temps » a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle qui vise à protéger l'entreprise contre les dommages physiques et immatériels qu'elle pourrait causer à un tiers dans le cadre de son activité professionnelle de prestation.

10) Médiation à la consommation

L'entreprise individuelle « Parents, par tous les temps ! » a souscrit un contrat auprès d'un organisme de médiation à la consommation. En cas de litige entre la clientèle et l'entreprise, la clientèle doit saisir le modérateur à la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : Médiation Cmfm.

Médiation Cmfm peut être saisie

- en ligne sur le site internet de Médiation Cmfm www.mediationcmfm.eu,
- par courriel à l'adresse secretariat-conso@mediationcmfm.fr,
- ou par voie postale (courrier simple à l'adresse suivante : Mediation Cmfm, 19 Avenue d'Italie 75013 Paris).

Cmfm peut être saisi dans le délai d'un (1) an au plus tard à compter de la réclamation écrite adressée par le client / la cliente à l'entreprise.